

## 47 - Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» - Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» - Versement de subventions

*M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur :*

### 1 - Foyer de Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»

Une convention pluriannuelle de trois ans avec l'Association gestionnaire du Foyer Mixte de Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» a été renouvelée par délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2015.

L'Association Foyer Mixte de Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» accueille en priorité des jeunes âgés de 16 à 30 ans dans une structure d'accueil, de logement et d'accompagnement socio-éducatif.

L'Association fonde son projet associatif sur les valeurs républicaines, de progrès social, d'éducation populaire et de liberté de conscience. Le Foyer Mixte de Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» facilite quotidiennement l'accès au logement, à la restauration et à la mobilité des jeunes adultes. Il les accompagne dans leur volonté d'insertion sociale et professionnelle. Ses multiples activités (ouvertes sur le quartier et sur la ville) se développent sur des principes de mixité sociale et générationnelle et de promotion de la jeunesse. L'association intervient donc sur une double dimension : elle favorise l'autonomie et l'insertion sociale / professionnelle des jeunes adultes, tout en intervenant en complémentarité comme structure de proximité.

A l'avenir, le Foyer de Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» continuera de développer ces actions sur les bases des principes et des valeurs de la charte de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes. Les actions, proposées dans les domaines de la prévention, de la santé, de la citoyenneté, de l'accès à la culture, sont développées à partir des outils : logement, restauration associative (ouverte sur l'extérieur), activités socio-éducatives, action culturelle et vie collective et associative.

En 2016, après étude du bilan de l'année 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner les actions du Foyer Mixte Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» pour un montant de 29 000 €.

En cas d'accord, la somme de 29 000 €, sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

La subvention sera versée comme suit :

| 1 <sup>er</sup> acompte versé en janvier | Solde en juillet |
|--|------------------|
| 8 750 €                                  | 20 250 €         |

### 2 - Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»

L'association Foyer Mixte Jeunes Travailleurs «La Cassotte», à travers l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de jeunes, remplit une mission d'utilité sociale et d'intérêt général. Elle s'appuie sur des valeurs défendues par l'ensemble de ses membres et par les professionnels qui interviennent auprès des personnes accueillies à savoir :

- valoriser et promouvoir la personne,
- garantir ses droits,
- permettre le développement du «vivre ensemble»,
- permettre aux jeunes accueillis de prendre leur place dans la société,
- favoriser le développement de l'autonomie et la responsabilisation.

L'association sur la base de ces valeurs a, au-delà de l'hébergement, pour mission d'accueillir et de soutenir les jeunes, de les accompagner et les aider à la prise d'autonomie, de favoriser l'intégration sociale et l'exercice de la citoyenneté. L'association propose ainsi prioritairement aux jeunes de 16 à 25 ans de condition modeste voire précaire :

- un lieu de vie, des prestations et un accompagnement éducatif et social personnalisé,
- un hébergement temporaire en période d'été pour des groupes de jeunes, des couples, des personnes seules de condition modeste,
- un service de restauration pour les adhérents de l'association.

De manière limitée et occasionnelle, à la demande des pouvoirs publics, elle participe également à des actions sociales : accueil d'urgence de jeunes, accueil temporaire et hébergement de jeunes de 16 à 25 ans, en grandes difficultés.

Au regard des éléments de bilan fournis par l'association, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir à nouveau les actions socio-éducatives du Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» pour un montant de 10 000 €.

En cas d'accord, la somme de 10 000 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 29 000 € (acompte de 8 750 € déjà attribué lors du Conseil Municipal du 14 janvier 2016) au Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» pour l'année 2016,

- se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» pour l'année 2016,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif pour 2016 avec le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux».

«**M. LE MAIRE** : Nous n'en sommes pas encore à la moitié des rapports, même si cela avance un peu.

Pour ce rapport y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2016.*